



Cours Berriat et Jean Jaurès : des contrôles de police municipale renforcés pour lutter contre les incivilités routières

Suite à la constatation de plusieurs problématiques récurrentes, la police municipale a renforcé sa présence sur les secteurs des cours Jean-Jaurès et Berriat. Ainsi, depuis juin, 1162 PV ont été dressés contre les automobilistes contrevenant aux règles de stationnement et de circulation sur ces axes.

Les habitant-es ont fait remonter des problématiques liées au partage de l'espace public, notamment des voitures stationnées sur des places de livraison ou encore des camions de livraison stationnés sur des pistes cyclables Chronovélo. Le partage de l'espace public a également fait l'objet d'une saisie d'un des trois nouveaux dispositifs d'initiative citoyenne, la médiation d'initiative citoyenne* de la part de Grenoblois-es résidant dans le secteur Jean Jaurès - Alsace Lorraine.

La police municipale a ainsi dressé 812 PV sur le cours Berriat, dont 670 de stationnement, et 350 PV sur le cours Jean Jaurès, dont 296 de stationnement, depuis le mois de juin 2021.

Maud Tavel, Adjointe à la Tranquillité Publique, déclare : « *Nous avons entendu les habitant-es et constaté de nombreuses incivilités de la part d'automobilistes sur les cours Berriat et Jean Jaurès. Ces incivilités mettent en danger les personnes, notamment les piéton-nes mais aussi les cyclistes et trottinettes. L'espace public appartient à tous et toutes, quelle que soit sa mobilité. Il est important que chacun-e respectent les règles pour des quartiers apaisés, en particulier sur ces axes très fréquentés. C'est pourquoi la Police municipale est pleinement mobilisée afin de sanctionner les contrevenant-es, et elle continuera à l'être dans les mois à venir. Nous rappelons aussi aux automobilistes qu'ils peuvent se garer dans un des 21 parkings relais accessibles gratuitement avec une carte de transport en commun, ou dans les nombreux parkings en ouvrage de la ville, pour un meilleur partage de l'espace et la sécurité de tous et toutes.* »

*Le processus de médiation d'initiative citoyenne concerne des demandes portées collectivement par des habitant-es grenoblois-es. Avec cet outil, la Ville poursuit l'amélioration du traitement des demandes des habitants envers les élu-es et services de la Ville.